

Mairie de Dénat
1 Place de la Mairie
81120 DENAT

Tél : 05 63 56 66 76
Fax : 05 63 47 57 72
mairie.denat@wanadoo.fr

Le secrétariat de la mairie est ouvert :

- le mardi de 14h à 18h,
- le jeudi de 9h à 12h,
- le vendredi de 14h à 17h.

Le maire reçoit en mairie et sur rendez-vous les :

- vendredis après-midi,
- samedis matin.

URGENCES

Gendarmerie de Réalmont
05 63 79 26 80
Pompiers : 18
SAMU : 15

DANS CE BULLETIN :

| | |
|-----------------------------------|----|
| Le mot du maire | 1 |
| Etat civil | 2 |
| Le conseil municipal | 2 |
| Site internet | 5 |
| Recensement | 5 |
| Numéros utiles | 6 |
| Commission scolarité | 6 |
| Artisans et commerçants de Dénat | 7 |
| Animaux de compagnie | 8 |
| Règlementation écobuage | 8 |
| Génération mouvement | 9 |
| Les parents d'élèves | 9 |
| Association Familles Rurales | 10 |
| L'ADMR, un service près de | 11 |
| L'Association de Chasse | 12 |
| Recevoir les bulletins municipaux | 12 |

Le mot du maire

Chers concitoyens,

A l'orée d'une nouvelle année, il est de tradition de former des souhaits et c'est avec plaisir que je me consacre à mon tour à cet exercice.

Le passage à la nouvelle année est aussi l'occasion de faire le bilan des mois écoulés et surtout de se projeter dans l'avenir.

Permettez-moi de vous présenter au nom de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur pour vous et vos proches. Je vous souhaite également une parfaite réussite dans vos projets professionnels ou personnels.

Sur notre commune, ces derniers mois ont vu se réaliser un grand nombre de travaux de voirie, d'assainissement et d'installation de fourreaux prévus pour accueillir la fibre optique, une longue période de travaux qui marque bien notre volonté d'entretien et d'aménagement de notre commune.

Cette année 2014 a vu aussi la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et des nouvelles activités périscolaires. Malgré les difficultés inhérentes à la taille de notre commune, c'est je pense un service de qualité, que nous avons souhaité gratuit qui a été mis place grâce à la mobilisation de tous et notamment des agents de la commune de

Dénat en charge des dites activités.

La communication a été l'objet de toute notre attention, avec une information plus régulière, plus réactive et aujourd'hui la mise en service de notre site internet.

D'autres sillons ont été ouverts et porteront bientôt leurs premiers fruits.

Enfin, en 2014 la maîtrise des dépenses a permis au Conseil municipal de ne pas augmenter, malgré les baisses des dotations de l'État, les taxes communales.

L'année 2015 sera marquée par les travaux de construction du nouveau bâtiment scolaire. Ce grand chantier occasionnera inmanquablement quelques gênes, notamment aux plus proches riverains. A toutes et tous, je demande de l'indulgence et de la patience pendant cette période.

Ce bâtiment qui, nous l'avons dit, donnera à nos enfants un lieu d'études adapté et sécurisé, engendrera naturellement une réflexion sur le devenir de l'actuelle cour de récréation et sur l'aménagement du cœur du village. Une réflexion qui doit être menée avec les citoyens pour un projet partagé.

Pour réussir la commune de demain, il faut avant tout poser des bases saines et réussir la commune d'aujourd'hui.



M. Dominique SANCHEZ,
maire de Dénat.

L'ensemble des
membres du conseil
municipal vous
présente leurs
meilleurs vœux pour
la nouvelle année !

Par ailleurs, l'année 2015 sera une année de recensement de notre population, je vous remercie d'accueillir au mieux les agents recenseurs désignés par la municipalité. Au-delà de l'intérêt statistique, les chiffres de la population revêtent pour les communes un intérêt particulier lié directement aux dotations de fonctionnement.

Enfin, pour parvenir à atteindre les objectifs présentés lors de notre campagne, il nous faut continuer à œuvrer, en partenariat avec tous les acteurs locaux pour l'avenir de notre commu-

ne et la qualité de vie des citoyens. Un travail qui devra être innovant tout en étant réaliste économiquement.

Avant de terminer mes propos, je veux remercier ici les associations locales pour l'animation de notre commune, saluer également le travail de l'ensemble de l'équipe municipale et des employés de mairie pour leur motivation et le soin apporté aux tâches qui leur incombent.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous !

Dominique SANCHEZ

Etat civil

Nous souhaitons la **bienvenue** à :
ESCANEZ TURNER Louise,
FABRIES Louna,
AURIOL Théa,
ROSSINELLI Clément,
BOUSTOULER Andréa,
CAHUZAC Clara,
GUDADZE Mélissa,
MALASSIS Lana,
et GARCIA Chloé.

Ils nous ont malheureusement **quittés** :
M. MOLINIER Claude ,
M. AUGÉ Julien,
et Mme PY Ginette.

Nos plus sincères vœux de bonheur aux
jeunes **mariés** :
Mlle MARC Carine
et M. ROUCAYROL Lionel (30 août).

La commune de
Dénat est
représentée dans les
cinq commissions de
la C2A.

Le conseil municipal

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 01 septembre 2014

Commissions communautaires

Le conseil communautaire a acté la création de 5 commissions communautaires appelées à donner leur avis sur les questions et dossiers relevant de leur champ d'action :

- *Commission Proximité Tavaux* : voirie, éclairage public, propreté.
- *Commission Environnement* : assainissement, prévention des crues, collecte et traitement des déchets, développement durable, sentiers de randonnées,

biodiversité trame verte trame bleue, plan climat territorial, schéma de cohérence territoriale (SCOT) environnement.

- *Commission Mobilité, Habitat, Urbanisme* : habitat, gens du voyage, SCOT, plan paysage, transports urbains, déplacements doux, parcs de stationnement.

- *Commission Culture, Sport, Politique de la ville* : réseau des médiathèques, équipements sportifs, relais d'assistantes maternelles (RAM), politique de la ville.

- *Commission Economie Sociale et Solidaire*.

Chaque commission sera composée d'un titulaire et d'un suppléant par commune ainsi que des élus membres du bureau (membres de droit).

Le conseil municipal a élu, à l'unanimité des membres présents, les représentants suivants :

- Gilles MOLINIER et Rino GATEFIN pour la *commission Proximité Travaux*,
- Michelle SINTES et Damien RIVES pour la *commission Environnement*,
- Dominique SANCHEZ et Jérôme RAYNAL pour la *commission Mobilité, Habitat, Urbanisme*,
- Catherine BARTHE et Patrick VIGNE pour la *commission Culture, Sport, Politique de la ville*,
- Marie ESTEVENY et Céline PERRETTE pour la *commission Economie Sociale et Solidaire*.

Indemnité du régisseur des recettes

Un régisseur des recettes doit recevoir une rémunération supplémentaire de 15 points NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) qui n'est pas cumulable. Mme LAMY touche déjà cette prime dans le cadre d'une autre responsabilité et ne pourra donc pas la percevoir une seconde fois.

Pour lui éviter de devoir verser une caution et de trop attirer les convoitises, nous fixons le montant maximal d'argent en caisse à 1 200 €.

Nous allons acheter un coffre.

Mme LAMY devra souscrire une assurance personnelle dont le coût annuel s'élève à 110 €.

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une indemnité annuelle d'un montant de 110 €.

Transfert du bilan du budget assainissement à la C2A

En 2009, la municipalité a dû prendre un emprunt pour créer un budget assainissement.

La compétence et le budget assainissement ont été transférés à la C2A le 1^{er} janvier 2010.

Le bilan du budget assainissement est nul : 27 078, 64 € de charges et 27 078, 64 € de recettes.

Le conseil municipal a voté, avec 11 voix pour et 1 abstention, le transfert du bilan du budget assainissement à la C2A.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 15 décembre 2014

Budget décisions modificatives

La dépense de 4 655,50€ pour l'embauche de l'emploi d'avenir n'étant pas prévue au budget prévisionnel, il

est nécessaire d'équilibrer le budget au niveau des charges de personnel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications du budget.

Fonds de concours de la C2A

Pour la dernière année, la C2A dispose de 750 000 € à répartir entre les différentes communes. La commune de Dénat se verra verser la somme de 5 074 € au mois de décembre 2014. Cette somme devra être utilisée pour les dépenses liées au fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de recevoir ce fonds de concours.

Fixation des tarifs communaux

Cantine : Le SRPI de Fauch nous a fait part de l'augmentation du prix du repas facturé à la commune.

Le prix par repas enfant passera de 3,50 € à 3,60 €. Aujourd'hui, le prix d'un repas facturé par la mairie de Dénat aux familles dont les enfants mangent à la cantine est de 3,40 €.

Le prix d'un repas adulte passera de 4,50 € à 5 €.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, de répercuter l'augmentation :

- le prix d'un repas enfant passera donc de 3,40 € à 3,50 € par enfant à compter de septembre 2015. Il reste toujours 0,10 € à la charge de la commune.

- Le prix d'un repas pour un adulte passe de 4,50 € à 5 €.

Garderie : Le tarif est de 4 € / semaine / enfant, sachant que toute semaine commencée est due.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix de la garderie malgré le coût supplémentaire en personnel occasionné par le passage de l'école le mercredi matin.

Location de la salle : Les tarifs de location actuels sont de 310 € pour un weekend, de 190 € pour une journée et de 1,50 € pour un jeton d'une demi-heure de chauffage.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de louer la salle polyvalente 350 € pour un weekend, 200 € pour une journée et de faire payer 2 € le jeton d'une demi-heure de chauffage.

Concession cimetière : Pour une concession de 5 m², les tarifs actuels sont de 300 € pour 15 ans, 600 € pour 30 ans et 1 000 € pour 50 ans.

Dominique SANCHEZ souligne qu'il faudra créer un règlement pour le cimetière et prévoir un columbarium ainsi qu'un jardin du souvenir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter ces tarifs.

Début 2015 :
Lancement d'une
plateforme de
financement
participatif pour
valoriser et
soutenir les projets
d'économie sociale
et solidaire de la
C2A.

Agents communaux

- Information du personnel sur le calcul du temps de travail sur la base de l'annualisation des horaires.

- Mise en place d'une gestion de ressources humaines : remise de documents afin de mieux gérer le temps de travail du personnel communal (tableau de présence, absences, remplacements, feuille de congés).

- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Mme Carine VIGNE passe d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe à un poste d'agent administratif 2^{ème} classe. En effet, Mme VIGNE effectuant une majorité de tâches administratives au sein du secrétariat de la mairie, ce changement de poste lui permettra d'avoir accès aux formations administratives dont elle a besoin. Ce changement de poste ne crée aucune différence de salaire, de grade ou d'échelon.

Les 4 heures de mise à disposition de Mme VIGNE à l'école pour effectuer des tâches de secrétariat sont retirées tant qu'une aide administrative est fournie au directeur de l'école par le rectorat.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Commissions C2A

• Urbanisme habitat

Election de la vice-présidente Muriel Roques-Etienne

Les missions sont de suivre :

- le SCOT (schéma de cohérence territoriale) sur les communautés des communes d'Alban, de Réalmont et de la C2A
- le PDU (plan de déplacement urbain)
- le PLU (plan local d'urbanisme) ou PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)

• Economie sociale et solidaire (ESS)

En 2013 et 2014, la commission a lancé un appel à projets, en partenariat avec Midi-Pyrénées Actives.

Les projets ont été sélectionnés sur plusieurs critères en lien avec l'ESS : la création d'emploi, la viabilité économique, l'innovation de gouvernance, de services fournis, d'utilité sociale ou environnementale,

l'accès à l'emploi des jeunes, des seniors ou d'un public en insertion.

Trois lauréats sur les treize participants de 2013 se sont partagé 25 000 € : VILEO, Terre de livres et Ferme Tersol Delpoux.

Trois lauréats sur les neuf participants de 2014 se sont partagé 24 000 € : L'ENVERS, DRIVE FERMIER et Drive CIVAM.

Début 2015, la C2A va lancer une plateforme de financement participatif en partenariat avec Pick&Boost. Cette plateforme permettra de collecter des dons auprès du grand public (pendant trois mois) pour financer des projets menés par des partenaires locaux sur la C2A. Les porteurs de projets offriront en échange des récompenses à leurs soutiens.

Les porteurs de projets candidateront sur internet. La C2A identifiera les projets d'ESS en lien avec des partenaires locaux et accompagnera les porteurs de projets à la création ou au développement de leur activité.

• Travaux-proximité

Election de la vice-présidente Delphine Deshaies Galinier

Depuis 2010, la C2A a investi 2 fois plus que la moyenne nationale des agglomérations : 360 € / habitant contre 160 € / habitant. Son endettement est de 1 000 € / habitant mais tend à diminuer depuis 2013.

Présentation de l'organigramme du service de voirie de la C2A.

Il existe un bureau d'étude interne à la C2A.

Eclairage public et maîtrise de l'énergie : en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie, il y a interférence avec la commission environnement.

La commission travaux-proximité comprend : la gestion, l'exploitation et le renouvellement.

Le budget de fonctionnement s'élève à 1 million d'euros. Il faudra travailler sur la maîtrise de l'énergie afin de diminuer ce budget.

Pôle proximité avec Puygouzon pour neige, sablage, salage.

Des nouvelles des
commissions de la
C2A.

- Syndicat des eaux

Le déversoir du barrage de Razisse est en train d'être refait depuis le mois d'avril 2014. Les travaux devraient se terminer en mai 2015. Le coût s'élève à 9 millions d'euros.

Une nouvelle station de pompage est prévue à Teillet. Les travaux vont durer 23 mois et coûter 18 millions

d'euros.

Des appels d'offres vont être lancés pour la réalisation de la liaison entre le barrage et la station.

Le prix de l'eau va augmenter de 0,10 € / m³ au 1^{er} janvier 2015.

La réfection des châteaux d'eau est en cours : les 35 châteaux d'eau sur tour ont été refaits pour 110 000 € chacun ; les 65 châteaux d'eau enterrés sont à prévoir.

www.mairie-denat.fr

Un site internet à consulter

sans modération...

Site internet

La commune de Dénat a enfin son site internet officiel : www.mairie-denat.fr.

Vous y trouverez une présentation des membres du conseil municipal, les comptes rendus des conseils municipaux, des informations pratiques (tarifs de location de la salle, de la cantine, services de la C2A, pièces à fournir pour renouveler une carte d'identité...), des informations sur les travaux, l'affichage public...

Venez régulièrement consulter l'agenda des manifestations ! Vous constaterez que notre village est plutôt vivant et animé.

Une page est réservée aux associations de la commune. Vous serez donc informés sur les activités organisées et les personnes à contac-

ter...

Bien évidemment, certaines rubriques demandent à être étoffées.

Si vous possédez des photos du village, des hameaux ou de la campagne dénatoise, merci de nous les faire parvenir via la mairie.

De même si vous connaissez l'histoire du village et/ou de son patrimoine, n'hésitez pas à prendre contact avec nous afin que le contenu du site soit authentique et véridique.

Somme toute, pour que le site internet de Dénat soit actif (et réactif), nous avons besoin de votre participation : que ce soit pour transmettre un article, pour suggérer un contenu ou pour signaler une erreur ou un dysfonctionnement.

Recensement

Cette année, Dénat fait partie des 7 000 communes, de moins de 10 000 habitants, qui seront recensées du **jeudi 15 janvier au samedi 14 février**.

La commune a recruté deux agents recenseurs :

Mme BARREAU Emilie



et Mme FONTES Céline.



Elles ont toutes deux été formées par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).

Elles se présenteront chez vous pour vous distribuer une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement ces questionnaires, seul ou avec leur aide.

Elles vous proposeront d'opter pour le recensement en ligne. Sinon, à un moment convenu avec vous, elles viendront les récupérer. Nous espérons que vous leur ré-

serverez un **accueil chaleureux**.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté plusieurs fois, mais ne sont pas enregistrés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Recensement du 15
janvier au 14 février
2015.

Du nombre d'habitants dépend la participation de l'état au budget communal, le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin...

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales.

Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux...), déterminer les moyens de transport à développer...

Il aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...



Numéros utiles

| | | | |
|-------------------------------------|----------------|--|----------------|
| EDF (Service dépannage) | 0810 33 30 81 | Drogues Info Service | 0800 23 13 13 |
| Chenil communautaire | 05 63 38 38 24 | Ecoute Handicap moteur | 0800 500 597 |
| Déchetterie de Ranteil | 05 63 38 59 80 | Protection et Assistance aux personnes âgées | 0800 020 528 |
| Allo Enfance maltraitée | 0800 559 557 | Sida Info Service | 0800 840 800 |
| Alcooliques Anonymes | 05 63 35 66 17 | SOS Amitié | 05 63 54 20 20 |
| Alzheimer Info | 0811 112 112 | Suicide Ecoute | 01 43 39 40 00 |
| Cancer Info Service | 0810 810 821 | Tabac Info Service | 0825 309 310 |
| Croix Rouge Ecoute | 0800 858 858 | Violence Conjugale Femmes | 01 40 33 80 60 |
| Dons d'organes et de moelle osseuse | 0800 20 22 24 | | |

Commission scolarité

Lors du conseil d'école du 3 novembre 2014, un bilan a été établi sur les TAP (temps d'activités périscolaires).

Toutes les personnes présentes autour de la table étaient enthousiastes et ont souligné les efforts de tous les acteurs qui œuvrent pour leur bon fonctionnement.

Cependant, un problème disciplinaire récurrent chez certains enfants perturbe leur bon déroulement. **Nous comptons sur vous, parents, pour rappeler à vos enfants les règles de vie élémentaires en collectivité afin de respecter leurs camarades et le travail des encadrants.**

ACTIVITES :

Tous les soirs, les enfants inscrits sont pris en charge lors d'activités dans un cadre périscolaire. Ils sont divisés en cinq

groupes en fonction de leur âge. Chaque groupe change d'intervenant tous les jours en suivant une rotation planifiée.

Pendant la première période (jusqu'aux vacances de Toussaint), les activités proposées étaient : badminton, nature (découverte des insectes en fonction de la saison, création d'un vivarium), initiation à la couture avec la création d'une fleur en porte-clé, activités manuelles (création d'une boîte surprise, je crée et décore mon sac de bibliothèque, je dessine comme Picasso...).

Pendant la deuxième période (jusqu'aux vacances de Noël) les activités proposées étaient : expression corporelle (création d'une danse à partir d'un thème choisi), couture

Des activités
variées pour plaire
aux goûts de
chacun.



(fabrication d'un bracelet), chant et percussions, activités manuelles sur la nature, activités manuelles autour de Noël (création de décorations destinées à la vente au marché de Noël de l'école).

En parallèle, chaque soir, un enseignant prend en charge un groupe d'enfants pour les APC (activités pédagogiques complémentaires) : en fonction du choix de l'enseignant, elles peuvent varier entre atelier initiation à l'anglais, basket, athlétisme, ou soutien pour les enfants les plus en difficulté.

TARIFS :

- Cantine :

Lors du dernier conseil municipal, M. Le Maire nous a fait part de l'augmentation du tarif des repas facturés par la commune de Fauch : en effet, la fixation du prix par

repas est passée de 3,50 € à 3,60 € pour les élèves. L'ensemble du conseil municipal a donc pris la décision d'augmenter le prix de la cantine à 3,50 € par repas et par enfant, reste à la charge de la commune 0,10 €.

- Garderie :

Le prix de la garderie (4€ par semaine) reste inchangé, nous rappelons que toute semaine commencée est due.

- Aide aux devoirs :

Une aide aux devoirs est proposée gratuitement pour les enfants restant à la garderie.

- Activités périscolaires :

La participation des enfants aux TAP est gratuite.



Mme Elisabeth SPEDINI,
à l'atelier Couture.

Artisans et commerçants de Dénat

Alexandre **ANDRAL** Andral Energies

Plombier Chauffagiste

tél : 06 73 88 49 90

Sébastien **ARTUSO**

Maçon

tél : 05 63 55 20 03

Martine **CABROLIER**

Infirmière

tél : 05 63 55 56 32

Arnaud **CALAS**

Electricien

tél : 05 63 55 14 40

Jean-Claude **CATHALA** Tarn Service Froid

Frigoriste

tél : 05 63 56 62 08

Gérard **CLERGUE**

Maçon

tél : 05 63 56 63 76

Eric **DEMEESTER** Le Relais Dénatois

Épicerie, Snack-Bar

tél : 05 63 60 29 65

Patrick **DIAS**

Peinture – Revêtement de sol

tél : 05 63 45 59 06

Sabrina **FABRE**

Produits Bio, lait, fromage, pain

tél : 05 63 56 64 48

Lauris **GARCIA**

Carreleur

tél : 05 63 79 09 50

Serge Henri **GONCALVES**

Maçon

tél : 06 14 63 57 89

Alain **GRAS**

Menuisier

tél : 06 61 98 36 95

Karl **HANLON** Vinitek

Grossiste en vin

tél : 06 52 47 30 04

Philippe et Aline **LANAT**

Entretien espaces verts

tél : 06 31 15 91 45

Michelle **SINTES** Les Tables de Crespin

Chambres d'hôtes et Location de salles

tél : 05 63 78 94 27

Damien **RIVES** ECO

Chauffagiste Nouvelles énergies

tél : 05 63 40 59 06

Lionel **ROUCAYROL** Lionel Peinture

Peintre en bâtiment

Tél : 06 72 38 60 37

Marie Thérèse **SAURA**

Coiffeuse à domicile

tél : 05 63 79 10 58

Industrie

ALBI REMBLAIS

Recyclage-Décharge Terres gravats

Fargues tél : 05 63 55 64 79

BORIES Equipement

Matériel agricole outillage portatif

Mousquette tél : 05 63 55 99 99

JANY AURIOL Calcaire et Chaux agricole

Gedoul tél : 05 63 55 54 02

Animaux de compagnie

Vous aimez votre chat, votre chien. Pour qu'il soit accepté de tous, vous devez faire en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances et c'est grâce à votre comportement au quotidien, avec quelques gestes simples qu'il ne sera pas un « gêneur ».

Les nuisances sont principalement de deux sortes : les déjections et sonores.

Déjections

Les animaux ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que **les espaces publics ne deviennent pas des toilettes publiques à ciel ouvert**.

Pour cela il y a une seule solution, **ramasser les déjections**.

Ce n'est pas très compliqué, il suffit de ne pas laisser déambuler seul l'animal sur le domaine public et de prévoir par exemple une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier). On trouve aussi dans le commerce des sachets spécialement destinés à cet usage.

Nuisances sonores

30 % des nuisances sonores sont le fait d'aboiements de chiens, dans ce cas on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du **Code de la santé publique** :

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou **d'un animal placé sous sa responsabilité**. » (article R.1334).

Durée, répétition, intensité... **Un seul de ces critères** suffit à constituer un trouble de voisinage de nuit comme de jour.

L'isolement ou l'ennui, la frustration, la demande d'attention, le jeu, la peur ou son rôle de gardien sont entre autres à l'origine des aboiements intempestifs. Un bon nombre de ces causes peuvent être facilement évitées et l'éducation de votre ou vos chiens doit pouvoir remédier aux cas les plus extrêmes.

Le civisme désigne le respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses règles. Il est donc naturel de rappeler au civisme les quelques propriétaires d'animaux de compagnie qui ne respecteraient pas encore ces principes.

A défaut, la municipalité prendra les sanctions qui s'imposent.

Règlementation de l'écobuage

C'est l'arrêté préfectoral du 22 février 1999 qui définit les conditions d'utilisation du feu à l'extérieur.

Entre le 15 octobre et le 15 mai de l'année suivante, tout propriétaire ou ayant droit qui désire incinérer des végétaux coupés devra déposer une déclaration en mairie conforme au modèle disponible sur **www.tarn.gouv.fr/emploi-du-feu-a373.html** et recueillir le visa du maire au plus tard la veille de l'opération.

La déclaration ainsi visée est valable 7 jours. Elle devra être présentée immédiatement à toute réquisition par les services chargés du contrôle sur les lieux de l'opération.

Le bénéficiaire doit en outre se conformer aux prescriptions suivantes :

- prévenir le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours le matin précédent l'opération,

- les végétaux devront être déposés en tas disjoints, susceptibles d'être brûlés complètement dans la demi-journée,

- les distances de sécurité sont de 5 m minimum entre les tas et de 10 m minimum par rapport à la végétation environnante ; en particulier, les foyers ne doivent pas se trouver à l'aplomb des arbres,

- les foyers doivent être placés de telle sorte que la fumée ne constitue pas une gêne sur les voies ouvertes à la circulation publique,

- le feu ne doit être allumé que par temps calme, et doit être surveillé en permanence jusqu'à son extinction complète.

La procédure est la même pour les végétaux sur pied mais le maire pourra ne pas accéder à la demande ou accéder à la demande en assortissant son autorisation de mesures particulières.

Le brûlage à l'air libre des « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies ou arbustes...) est strictement interdit.

Ces déchets verts sont assimilés à des « déchets ménagers » et doivent être compostés, broyés ou emportés en déchetterie.

Génération mouvement



Nous vous rappelons le calendrier des activités du club :

- le **8 janvier 2015 à 14h30 à Dénat** (Salle Robert Raynal), nous fêterons les Rois et vous présenterons le calendrier des activités de l'année. A cette occasion, pour ceux qui le souhaitent, vous pourrez renouveler votre adhésion pour l'année 2015.
- Chaque **mardi, de 14h30 à 16h30** : marche.
- Chaque **mercredi, de 15h à 17h** : formation à l'informatique.
- Mensuellement, le **jeudi après-midi** : activités détente (belote, jeux...)

Le club a également signé des conventions de partenariat avec des artisans et commerçants des quatre communes, qui font bénéficier les adhérents de Génération Mouvement de diverses remises ou services gratuits.

Liste des partenaires :

- RELAIS DENATOIS, épicerie, à Dénat,

- ZOO DES TROIS VALLEES, à Montredon-Labessonnié,
- Philippe LANAT, paysagiste et entretien des parcs et jardins, à Dénat,
- COIFFURES DE PATRICIA, coiffeuse en salon et à domicile, à Ronel,
- Ghislaine RODALIE, coiffeuse à domicile, à Fauch,
- Maïté SAURA, coiffeuse à domicile, à Dénat,
- FAUCH VIANDES, Porc et agneau, à Fauch.

Etre adhérent à Génération Mouvement, c'est bénéficier des avantages consentis par les partenaires du club (liste ci-dessus) sur présentation de votre carte d'adhérent. Réservez-leur votre préférence d'achat.

Faites-vous confirmer les remises et conditions consenties avant tout achat.

Les nouvelles orientations se mettent en place. Incitez vos amis à venir nous rejoindre, nous souhaitons être le plus grand nombre pour animer l'association créée il y a trente-sept ans.

Tous les membres qui souhaitent se joindre à l'équipe de bénévoles seront les bienvenus.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à **M. Jacques ANDRAL au 06 73 88 49 89**.

Formation à l'utilisation de l'informatique, marche, activités de détente...

Génération Mouvement, les aînés ruraux vous attendent !

Les parents d'élèves

C'est une nouvelle équipe dynamique qui, cette année représente les parents d'élèves de l'école. Notre objectif est d'organiser diverses manifestations tout au long de l'année afin de participer au financement des projets pour nos "chères têtes blondes". Et cette année encore, l'investissement des enseignants de l'école de Dénat va permettre aux enfants de CE et de CM de pouvoir partir en voyage scolaire.

Les différentes actions mises en place ont débuté par la vente des chrysanthèmes et s'achèveront au mois de juin par la fête de l'école.

Quelques nouveautés sont venues ou viendront compléter le panel des actions déjà existantes telles que le Marché de Noël du 12 Décembre ou le "vide ta chambre" prévu pour le printemps.

La réussite de ces manifestations dépend bien sûr de l'organisation mais, aussi et surtout, de la participation des parents d'élèves et des Dénatois.

A ce sujet, nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui s'associent de près ou de loin aux divers projets que nous menons. C'est aussi grâce à eux que nos enfants ont les moyens de s'ouvrir sur le monde.

Différentes actions sont organisées tout au long de l'année afin de participer au financement des sorties scolaires des enfants.

Loto de l'école :

Vendredi 30 janvier

à 20h30.

Venez nombreux !



**Des manifestations
tout au long de
l'année pour
participer à
l'animation du
village et permettre
aux dénatois de se
rencontrer.**

Un petit mémo des actions déjà me-
nées et de celles à venir :

- Vente de chrysanthèmes à Toussaint
- Vente de chocolats et de sapins de Noël
- Marché de Noël
- LOTO de l'école le 30 janvier 2015
- Fleurs et plants de légumes au printemps
- "Vide ta chambre"
- Tombola
- Fête de l'école

Les parents d'élèves vous invitent à venir partager un peu de bonne humeur à l'occasion du Loto de l'école qui aura lieu le 30 janvier 2015 à 20h30 à la salle des fêtes.

Nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et nous vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2015.

Les parents d'élèves délégués.

Association Familles Rurales

Pour l'année 2015, Familles Rurales – Association de Dénat – propose plusieurs rendez-vous qui permettront à tous de passer d'agréables moments. La convivialité sera le fil conducteur de nos soirées.

Les « **soirées parentalité** » aborderont quelques thèmes essentiels dans la relation parent/enfant. Le programme vous sera communiqué ultérieurement.

L'association vous convie, le **samedi 28 février**, dès 20 h 30 à la salle des fêtes de Dénat, à une soirée « **Jeux de société** ». Plusieurs jeux seront mis à disposition mais vous pourrez également amener ceux que vous aimez et les faire découvrir aux autres. C'est l'occasion de passer un bon moment en famille.

Le **samedi 21 mars** (même lieu et même horaire) verra les chanteurs amateurs (et professionnels) exercer leur talent pour la **soirée « Karaoke »**.

Le **théâtre** sera à l'honneur le **dimanche 26 avril** à partir de 15 h – salle des fêtes de Dénat – pour une unique représentation avec deux pièces jouées par les jeunes comédiens en herbe.

Les beaux jours revenant, vous en profiterez pour vider les greniers et caves avec le **vide-greniers** d'été qui se tiendra le **dimanche 7 juin** toute la journée, dans le village.

Puis, les **feux de la Saint-Jean** du **vendredi 19 juin**, à 21h 30 sur le parking à côté du cimetière, seront l'occasion d'un rassemblement festif avec, pour cette année, un concours sur le

thème « Customise ton chapeau ».

Comme chaque année, le **Mercat del País du vendredi 3 juillet** sera l'occasion d'apprécier à nouveau ou de découvrir de nombreux produits régionaux. Vous pourrez faire votre marché mais également composer votre menu et l'apprécier sur place, à l'extérieur ou en intérieur suivant le temps...

Je finirai en rappelant les dates d'ouverture de l'**Accueil de Loisirs sans hébergement "Les P'tits Loups"** pour ce premier semestre :

- ☒ tous les mercredis en période scolaire de 12h 15 à 18 h 30,
- ☒ aux vacances d'Hiver, du 9 au 13 février 2015,
- ☒ aux vacances de Pâques, du 13 au 24 avril 2015 (semaine du 20 au 24 avril : ouverture à confirmer en fonction des effectifs),
- ☒ au mois de Juillet, du 6 au 31 juillet 2015.

et les jours d'ouverture de la **Bibliothèque relais** :

- ☒ les mardis de 16 h 30 à 18,
- ☒ les mercredis de 14 h à 16 h.

Je tiens, d'ores et déjà, à remercier tous les bénévoles qui œuvrent pour que ces événements soient une réussite mais également tous ceux qui, par leur présence, nous encouragent à faire encore mieux.

La présidente,
Anne ESTEVENY.

*Les bénévoles de l'association
Familles Rurales de Dénat vous souhaitent
une excellente année 2015 !*

L'ADMR, un service près de chez vous

L'association ADMR de Lombers-Dénat-Lamillarié, à but non lucratif, vous propose ses services afin d'améliorer la qualité de vie de ceux qui le souhaitent, et permet aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles.

Le **service prestataire** met en place les interventions auprès des personnes fragilisées : personnes âgées, handicapées, dépendantes... bénéficiaires de prises en charge, soit par le Conseil Général (APA), la CAF, la MSA, la CRAM... Cette prise en charge est attribuée en fonction des besoins et des revenus de chacun. Cette « aide à la personne » est assurée par des aides à domicile compétents et dévoués.

Le **service mandataire**, régi par la législation du travail et par la convention collective nationale des salariés du particulier employeur, répond aux besoins des personnes qui désirent employer un aide à domicile qui leur permettra d'alléger la contrainte des tâches ménagères : ménage, garde des enfants, emploi d'un jardinier... Les formalités administratives : bulletins de salaire, charges patronales et salariales, URSSAF, sont assurées par l'association.

Un **service de téléassistance**, disponible depuis juin 2009, peut être demandé au bureau.

Le **portage des repas** peut être mis en place pour répondre aux besoins et permettre un maintien à domicile.

**Association ADMR de
Lombers-Dénat-Lamillarié**

Permanence :

1 av. de St Pierre

81120 LOMBERS

05 63 55 27 68

En 2013 :

122 personnes aidées,

10 923 h en prestataires,

4 007 h en mandataire.

L'association emploie environ 25 salariés, titulaires ou remplaçants, et ses bénévoles se dévouent pour en assurer le bon fonctionnement.

Composition du bureau 2014 : Président d'honneur : M. Michel FABRIES

Présidente : Mme Doris HUCHEDE

Vice-président : M. Henri PALOUS

Secrétaire : Mme Anne-Marie CAMMAS

Trésorière : Mme Yvette BALZARIN

Bénévoles responsables :

✦ Service prestataire et mandataire : Mme Yvette BALZARIN au 05 63 55 29 68

✦ Service téléassistance : M. Henri PALOUS au 05 63 55 53 38

✦ Responsable plannings : Mme Anne-Marie CAMMAS au 05 63 79 11 61

Les **salariés aide à domicile intervenants** ne sont pas que des aide-ménagères, ils sont des **professionnels du quotidien** : dans les actes ordinaires de la vie quotidienne (ménage, courses, alimentation...), dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide à la toilette simple, à l'habillage, à la marche, aux transferts...), dans les actes de la vie sociale et relationnelle (écoute active, soutien moral...). Ils accompagnent les personnes en perte d'autonomie. Pour cela, ils suivent régulièrement ou ponctuellement, des formations diplômantes ou qualifiantes, ou de professionnalisation, pour être toujours un peu plus performants et se remettre en question, face aux besoins exprimés et aux situations rencontrées.

Créée le 23 mai 1950 à l'initiative des habitants de Lombers, l'association n'a pas cessé de s'investir pour tous ceux qui font appel à elle ; n'oublions pas qu'elle est créatrice d'emplois, et ses bénévoles se dévouent autant que faire se peut, sans compter leur temps.

Le bénévolat, c'est notre capacité à être dans la proximité, dans la réactivité, dans le lien social, notre raison d'exister. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur investissement. Dans un contexte de durcissement de notre cadre d'intervention et où il est courant d'ajouter des contraintes à celles qui existent déjà, nous avons besoin d'étoffer notre équipe de bénévoles, et nous faisons appel à vous tous, pour nous aider dans notre démarche. C'est ensemble que nous devons travailler, élus, salariés, personnes aidées, familles, pour continuer à maintenir à domicile des personnes attachées à nos territoires, pour continuer à garantir un emploi local, stable et non délocalisable.

Nous avons à cœur d'organiser des animations dont les bénéfices servent à répondre aux besoins des plus démunis, d'intervenir dans l'attente des accords des Caisses, au bon fonctionnement de l'association locale.

C'est pour cela que nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à nos **calendriers de fin d'année**, et d'honorer de votre présence les **animations** que nous vous proposons :

- dimanche 1er mars 2015 à 14 h 30 : Loto à la salle des fêtes de Lamillarié,
- courant juin 2015 : Assemblée générale à la salle des fêtes de Lamillarié,
- dimanche 4 octobre 2015 à 14 h 30 : Loto à la salle des fêtes de Lombers,
- dimanche 6 décembre 2015 à 14 h 30 : Loto à la salle des fêtes de Dénat.

L'Association Communale de Chasse de Dénat

En cette nouvelle année, le bureau vous souhaite une bonne et heureuse année 2015.

L'année 2014, d'un point de vue reproduction du gibier, est à qualifier de très moyenne : peu de couvées de perdreaux et peu de réussites pour le lièvre.

Malgré tout, notre équipe, avec M. Hermet et Terral en chef de meutes, est toujours très active quant à la régulation du renard (plus de 30 prises sur l'année !).

Les chasseurs remercient chaleureusement M. Adrien Maynadier pour la mise à disposition d'un local chasse

où nous nous retrouvons.

Nous tenons encore à vous remercier pour votre forte présence à notre dernier loto et vous donnons rendez-vous au **7 février 2015** en espérant vous satisfaire à nouveau.

En projet, un repas chasseur ouvert à tous est à l'étude afin de vous faire déguster du chevreuil. Nous vous en tiendrons informés.

Encore Merci et à Très Bientôt,

Le bureau.

Recevoir les bulletins municipaux

Vous êtes plus de 70 foyers à nous avoir répondu et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre commune et à nos actions !

Pour ceux qui souhaiteraient recevoir, en supplément du bulletin annuel municipal, les lettres d'information, mais qui auraient omis de se signaler, vous pouvez compléter le coupon réponse ci-dessous et le retourner à la mairie :

- soit par courriel, en le scannant :
mairie.denat@wanadoo.fr

- soit par courrier :

Mairie de Dénat
Commission communication
1 Place de la Mairie
81120 DENAT

Nous vous demandons de privilégier le format informatique, dès que cela est possible, afin de limiter l'impact économique pour la commune et d'utiliser un moyen plus écologique.

Le fait de connaître vos adresses mail nous permettra aussi d'être plus réactifs et de pouvoir vous transmettre rapidement des informations ou alertes vous concernant (alertes grand vent...).

COUPON RÉPONSE

À retourner à la mairie de Dénat



NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Je souhaite recevoir les lettres d'information du conseil municipal : Par courriel

Par courrier

Signature :